

XYLOPHENE®

BOISERIES ET PARQUETS Produit de traitement des bois



5L



1L

Existe en 1L - 5L

PROPRIÉTÉS

Insecticide et anti-termites

Produit de traitement insecticide destiné au traitement préventif et curatif des parquets et bois intérieurs contre les insectes à larves xylophages et les termites.

Application superficielle (badigeon, aspersion) et par injection.

Produit prêt à l'emploi.

Formule liquide et translucide.

Compatible avec les produits d'impression et de finition (teintures, vernis, lasures, peintures, vitrificateurs).

Expertise depuis plus de 60 ans.

Ce produit est efficace contre les insectes de bois secs à larves xylophages (Capricorne, Lyctus, Vrille), les termites dans le bois.

Ce produit a passé avec succès les contrôles d'efficacité selon la norme EN 599-1.

Insecticide préventif :

EN 46 : efficacité préventive contre le Capricorne des maisons (*Hylotrupes bajulus*)

EN 20 : efficacité préventive contre le Lyctus (*Lyctus brunneus*)

EN 49 : efficacité préventive contre la Vrille (*Anobium punctatum*)

Insecticide curatif :

EN 1390 : efficacité curative contre le Capricorne des maisons (*Hylotrupes bajulus*)

EN 48 : efficacité curative contre la Vrille (*Anobium punctatum*)

Efficacité curative contre le Lyctus (*Lyctus brunneus*) validée par EN 48 et EN 1390.

Anti-termites :

EN 118 : efficacité préventive contre les Termites (*Reticulitermes* spp et *Heterotermes* spp.)

Durabilité du produit appliqué :

Les contrôles d'efficacité préventive ont été effectués après épreuves de vieillissement accéléré.

EN 73 : épreuve d'évaporation.

Numéro d'autorisation : FR-2018-0042-2-1.

CARACTÉRISTIQUES

• **Ouvrage :** Tous les parquets neufs ou anciens et les boiseries intérieures (à l'exception des pièces d'eau de types salle de bains, buanderie) en bois massifs résineux ou feuillus.

• **Destination :** Bois intérieurs.

• **Outils :** Brosse, pinceau, pistolet « Air Less », pulvérisateur horticoles, matériel d'injection.



| CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT | SPÉCIFICATIONS |
|-----------------------------|---|
| État physique | Formule liquide |
| Teinte | Incolore |
| Aspect | Liquide, non gras |
| Matières actives | Insecticide : Cyperméthrine |
| Solvant | Eau |
| Recouvrable | 1 heure environ entre 2 couches en curatif |
| Séchage complet | 48 heures environ |
| Séchage à coeur | en cas d'injection : 3 à 4 semaines environ |
| Dilution | Prêt à l'emploi |
| Bois sains / Préventif | Appliquer 1L de produit dans 5m² soit 200g/m² environ |
| Bois attaqués / Curatif | Appliquer 1L de produit dans 3m² soit 300g/m² |
| Point éclair | Supérieur à 100°C |

Classe d'emploi 1 : bois non exposé aux intempéries et à l'humidification.

Peut être conservé 18 mois en emballage fermé d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs. Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.

Maintenir le produit dans un local à une température d'au moins 10°C.

L'émulsion gèle à partir de 0°C. Si l'émulsion a été stockée un certain temps, il est fortement recommandé d'agiter avant l'emploi.

PRÉPARATION

Pour réaliser un traitement efficace, le produit doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que sur les coupes et les extrémités. Il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées.

Les fonds doivent être sains, secs, non humides, non gelés, non givrés, dépoussiérés, compacts et préparés selon les DTU et normes en vigueur, décapés et/ou poncés pour être bruts et exempts de tout revêtement filmogène, cire, huile ou enduit pouvant empêcher la pénétration du produit de traitement dans le bois et être non contaminés par des champignons.

Tous les supports anciens doivent faire l'objet d'une reconnaissance préalable pour déterminer la nature des préparations.

La reconnaissance des fonds restant de la responsabilité de l'applicateur.

Tous les matériaux non concernés par le traitement devront être protégés efficacement contre les coulures ou éclaboussures.

Il est nécessaire de travailler selon les normes et DTU en vigueur et de respecter les quantités de produit à déposer dans le bois en fonction du traitement à réaliser.

En cas de présence de termites et/ou de mûre dans l'habitation, consulter un applicateur spécialisé dans le traitement du termites et/ou de la mûre.

L'humidité des bois avant application ne doit pas être supérieure à 15%.

Une température entre 10°C et 25°C, une humidité relative de 50% et une bonne ventilation sont nécessaires pour un séchage optimal.

APPLICATION

Pulvérisation : Fouetter le produit.

Bien homogénéiser le produit avant son utilisation. Ne pas diluer.

1. Traitement préventif (selon normes et DTU en vigueur) :

L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions.

Appliquer 2 couches de XYLOPHENE® Boiseries et Parquets, soit 200g/m², par badigeon ou aspersion basse pression sans apport d'air, sur toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages.

2. Traitement curatif (selon normes et DTU en vigueur) :

Sondage et bûchage des parties attaquées.

Remplacement des pièces n'offrant plus de résistance.

L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions.

1)° Appliquer 3 à 4 couches de XYLOPHENE® Boiseries et Parquets, soit 300g/m², par badigeon ou aspersion basse pression sans apport d'air sur toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages. (aspersion basse pression : 3 couches ou 3 m²/Litre).

2)° Pour les lambourdes et les solives accessibles sous le plancher : Pour les lambourdes et les solives supérieurs à 10 x10 cm, effectuer un traitement par injection en complément. Percer des trous de 8 à 10 mm de diamètre du haut vers le bas tous les 30 cm en quinconce jusqu'aux 2/3 de l'épaisseur du bois. Après avoir introduit les chevilles, injecter le produit à l'aide d'un pistolet pour traitement des bois jusqu'à refus, soit à raison de 180g/m². Insister sur les parties encastrées dans le mur et assemblages. (20ml de produit par puits).

3)° Pour les lambourdes et les solives non accessibles sous le plancher : Il est conseillé dans ce cas de faire appel à un professionnel spécialisé. Dans tous les cas, les bois en contact avec la maçonnerie, les bois encastrés et les bois infestés par les termites doivent toujours être injectés conformément aux règles de l'art en vigueur.

RECOMMANDATIONS

Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.

Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

BOISERIES ET PARQUETS

Produit de traitement des bois

Recommandations et restrictions d'usages :

La durée du système peut être altérée en fonction de certains paramètres :

- application du produit des bois déjà contaminés par un champignon (type « bleuissement en service »).
- application sur des ouvrages dont la conception pourrait favoriser le développement de champignons et d'insectes (effet de condensation, mauvaise ventilation, piège à eau, eau stagnante, milieu humide confiné).

INCIDENCES DU PRODUIT SUR LES BOIS

- Coloration : Le produit peut rehausser la teinte du bois. Un essai au préalable est toujours recommandé.
- Odeur : Au séchage, une odeur peut se dégager. Pour limiter ce phénomène bien ventiler la pièce pendant et après l'application en créant un courant d'air jusqu'à la disparition totale de l'odeur. Il est conseillé dans ce sens, d'effectuer ce type de traitement pendant la saison estivale pour une aération optimale des locaux.
- Matériaux en contact des bois : Les matériaux en contact des bois devront être protégés.
- Collage : Ce produit peut attaquer les joints de colle ayant fait prise et ne peut être utilisé pour le traitement des meubles en bois de placage ou de marqueterie.
- Remontées de tanin : Le produit peut provoquer des remontées de tanin sur certaines essences de bois. Il est donc conseillé d'effectuer un essai au préalable.

Aucun traitement insecticide n'est efficace sur un bois déjà contaminé par des insectes de bois frais.

Tout revêtement présent à la surface des bois doit être éliminé avant application du produit. Traiter tous les bois en contact avec d'autres bois, assemblages et parties encastrees dans les maçonneries.

Retraiter les bois en cas de coupe, recoupe, ponçage, humidité (traiter la source).

Ne pas réaliser de mélange.

Essuyer les coulures et flaques après application du produit.

Tout rabotage ultérieur au traitement nécessite un nouveau traitement, car il élimine le traitement antérieur.

Ne pas traiter les meubles et boiseries en marqueterie ou recouverts de placage.

Pour tous renseignements techniques, contacter notre Service Technique au **01 57 61 06 90**. PPG AC FRANCE - ZI, Route de Thennes - 80 110 MOREUIL.

NETTOYAGE

- Nettoyage des outils et du matériel (produit frais) : eau savonneuse.

SÉCURITÉ



Attention.

Provoque une sévère irritation des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1) et 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Utilisez les produits de traitement du bois avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Il est important de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité :

- Utiliser seulement dans les zones bien ventilées et aérer largement les locaux pendant et après l'application du produit.
- Pour les professionnels, porter des gants résistants aux produits chimiques et une combinaison de catégorie III type 3 ou 4 pendant la phase d'application du produit par pulvérisation ou injection combinée à la pulvérisation.
- Se laver les mains après manipulation.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.

Consulter la fiche de données de sécurité du produit sur : www.quickfds.com et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage.

Responsable de la mise sur le marché : PPG-AC France SA, Immeuble Union Square, 1 rue de l'Union, 92565 Rueil-Malmaison.